



# SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU



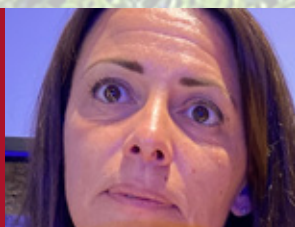
Photo PA • ICN

**PAESI**

# DU DYNAMISME DANS LA MONTAGNE

**P5 À 7**

**1,60€**



**KAREN PRÉVOST-SORBE**  
**IMAGES VIOLENTES,**  
**ENFANTS ET ADOLESCENTS**  
**INTERVIEW P18**

**KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4**  
**BRÈVES P8 • AGENDA P17**  
**VIE PRATIQUE P20 • CARNETS DE BORD P22**  
**ANNONCES LÉGALES P9**



**S E M P R ' À F I A N C ' À V O I**



PAESI

DU DYNAMISME EN MONTAGNE P5



OPINIONS

EN BREF ET EN CHIFFRES

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

SOCIÉTÉ **IMAGES VIOLENTES, ENFANTS ET ADOLESCENTS**VIE PRATIQUE **PHISHING, DES HAMEÇONS TOUJOURS PLUS POINTUS**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P17

P18

P20

P22

P9

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

## RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction :

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

## BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

## CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLQ.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

## Hè sempri ora ?

Com'è ogni annu dipoi un pezzu, i dirighjenti di u nostru Mondu s'aduniscini in una cità par un appuntamentu maiò annant'à un sughjettu impurtanti pà u so avvena. È chì sughjettu ! Quist'annu, a COP, a Cunfarenza di i Partiti di i Nazioni uniti nant'à u cambiamentu climaticu, a vintiseiesima, hè urganizata in Glasgow, in Scozia. Cosa si ni pò aspittà ? C'hè da dumandassi, quandu omu ripensa à a famosa COP21, urganizata cinqu'anni fà in Parighji. Tandù, rammintemula, un accordu dittu « storicu » era statu firmatu pà a prima volta da più di 190 paesi. S'erani ingaghjati à riducia i so emissioni di gaz à effettu di serra, pà limità u riscaldamentu climaticu mezanu di a pianetta sottu à i 2 gradi, o puru 1,5 gradu, di pettu à l'epica preindustriali. Oghji, fattu si stà chì ni semi sempri à u listessu puntu, vistu frà altru chì a China, u paesi chì pullueghja u più, sfrutta di manera frenetica u carbonu è ùn hà fattu nisun sforzu fin'è oghji, mentri chì i Stati Uniti ùn sò manch'elli mustirati com'è un asempiu, ùn fussi cà durante l'annati Trump. In Scozia, si tratta di trasformà i prumessi in atti veri, com'è di riducia quilli emissioni di gaz à effettu di serra di 45% da quì à u 2030 è di ghjunghja à a neutralità carbonu versu u 2050. Par avà, i sfarenti guverni mundiali ùn sò micca à l'altezza di l'inghjochi, nienti cà i paesi membri di u G20, chì rapresentani elli soli i trè quarti di l'emissioni mundiali. U tempu corri, postu chì sicondu un raportu ricenti di l'ONU, puru cù l'ultimi ingaghjamenti annunziati da i Stati pà u 2030, a pianetta vò ver di un riscaldamentu castastroficu di 2,7 gradi da quì à a fini di u seculu. U scempiu hè vicinu, s'ellu si teni sempri quilli energii fussili, senza sviluppà strategii putenti par abandonalli, fendula finita, par asempiu, cù i finanziamenti publichi pà i prughjetti di centrali à carbonu. Bisognu à urganizà, dinò, una vera solidarità di i paesi ricchi di u Nordu ver di quilli più poveri di u meziornu. S'aspittarà cun impazienza di veda a cunclusioni di ssa COP26, spirendu una vera mossa par ùn finiscia à caternu. Soca, l'affari ùn hè ancu persu... ■ Santu CASANOVA

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos ?

**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie ?

**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour ?

**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs ?

**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**

Écrivez-nous : [journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

## SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

On aimerait parfois être surpris, agréablement, de préférence. Mais ce ne sera pas pour cette fois. L'année prochaine, si tout va bien? Acceptons-en l'augure, même si nous ne semblons pas en bonne voie. C'est donc sans trop d'étonnement qu'on a vu pleuvoir les commentaires suite à la parution, notamment dans *Corse Matin*, d'articles re-

tières de Dupont-Lajoie, qui peinaient parfois à cacher leur déception en apprenant que «les Corses» n'avaient pas saisi derechef fourches et escopettes pour repousser ce que d'aucuns n'hésitaient pas à qualifier d'invasion. «Ô Dieu, l'étrange peine», auraient-ils pu dire... du moins s'il



latant l'arrivée en Corse de 10 réfugiés syriens. Et l'ondée ne sentait pas vraiment la rose ni la myrrhe. Nombre de réactions que, par souci de mansuétude, on qualifiera d'épidermiques ou de primaires, émanaient cela dit non des twittos corses, mais plutôt de fiers héritiers et héri-

s'était trouvé, parmi ces défenseurs autoproclamés des «valeurs françaises» et de «la langue de Molière», des individus pour savoir encore que Corneille n'est pas un oiseau de mauvais augure. Et que Littré n'est pas une marque de matelas. Bien évidemment, certains se sont aussi essayés, avec un bien pauvre résultat, à l'humour et surtout à la tentative de recyclage des clichés relatifs aux Corses. Au moins auront-ils évité de faire étalage d'un manque criant de compassion. Bienheureux les simples d'esprit. ■ EM



### HUMEUR

## Réconciliation

Écrire tout d'abord un seul rapprochement et féliciter dans un même temps tous ces photographes qui en une fraction de seconde arrivent à capter ce qui n'est pas ou ne veut être dit. Merci à Ludovic Marin qui pour l'AFP a su capturer ces non-dits, ces autres sens exprimés par J. Biden et E. Macron, après leur tête-à-tête dans la villa Bonaparte à Rome. Une photo qui a illustré de nombreux articles sur la réconciliation entre ces deux vieux alliés. Le cliché résume, à lui seul, l'état d'esprit des deux hommes tentant d'afficher une sage décision commune. On y voit le Président l'Ancien au visage lumineux et au sourire éclatant. Satisfait de sa rencontre, il l'est, puisqu'il a réussi à transformer une décision humiliante en simple maladresse et inélégance. À ses côtés, le Président le jeune, les lèvres serrées, le sourire crispé et le regard lointain ne peut cacher son amertume, son impossibilité d'agir. Il vient de perdre la bataille face au grand-père d'Amérique. Les milliards envolés, le jeune Jupiter qui n'a pas -ou si peu- été soutenu par la belle et muette Europe est obligé, le temps d'une photo, de sauver les apparences même si elles ne sont pas trompeuses.

Autre réconciliation, plus proche d'un replâtrage, au Parti LR. Après de multiples ruptures et abandons du giron familial, les prétendants à l'investiture affichent leur entente, durant un petit-déjeuner organisé par leur président conciliateur. Les 7 de la famille prennent la pose autour d'une table où café, jus d'orange et viennoiserie attestent de la convivialité du moment. Une petite orchidée violette au premier plan ajoute un peu de tendresse et de douceur à la mise en scène d'une famille qui se veut pacifiée et unie contre vents et Marine, avant une possible nouvelle désunion au lendemain d'un congrès.

Et puis il y a toutes ces autres réconciliations impossibles à gauche, ou ces discordes et divisions qui ne servent que celui qui attise les braises des Z'Haines et qui promeut les Z'amours d'antan (maréchalistes, négationnistes, racistes...). Réconciliation? Processus sincèrement souhaité, souhaitable ou simple expression d'une autre de ces feintes qui entraînera de nouvelles ruptures? À chacun d'en décider! ■ Dominique PIETRI

PASTRICCIOLA

# **DU DYNAMISME DANS LA MONTAGNE**



Photo PA • ICN



Photo Claire Giudici

*Pastricciola se trouve dans la pieve du Cruzzini, au cœur du Parc Régional mais tout au bout d'une route de montagne qui grimpe en lacets à travers la forêt et le maquis. Si la voirie départementale parcourt tous les hameaux, elle ne va pas plus loin. Stéphane Leca est maire de la commune depuis 2017. En mars 2020, sa liste était la seule aux élections. Être maire d'un village de l'intérieur est un véritable engagement : c'est pour se mettre au service de sa commune et de ses habitants qu'il a accepté la mission.*



## PASTRICCIOLA EN BREF

Arrondissement: Ajaccio

Intercommunalité: Spelunca-Liamone

Habitants: 97

Rang de la commune par population:

241<sup>e</sup> de Corse

89<sup>e</sup> de Corse-du-Sud.

Altitude 580 m

Min. 333 m

Max. 2254 m

Superficie 46,32 km<sup>2</sup>

Photo PA • ICN

**C**e jeune sportif – il est moniteur de MMA [arts martiaux mixtes] et président de la Bushido Académie d'Ajaccio –, rêverait sans doute de vivre au village toute l'année. Mais enseignant de profession (il est prof de maths), avec une épouse également membre de l'Éducation nationale, père de famille, il se trouve confronté aux difficultés de tous les jeunes couples. «*Notre village est très étendu, réparti en treize hameaux qui se situent à flanc de montagne entre 550 et 650 mètres d'altitude, explique-t-il. Il a compté jusqu'à 1308 habitants en 1936. Il y avait plusieurs groupes scolaires à l'époque. Aujourd'hui, nous sommes 98 environ, dont un peu plus d'une soixantaine d'habitants présents jusqu'au cœur de l'hiver. La moyenne d'âge est relativement élevée et nos écoles ont fermé. Pourtant, dans la vallée, entre Rezza, le village voisin, et le nôtre, il reste encore une quinzaine d'enfants. Au plan scolaire, nous dépendons du collège de Vico qui se trouve à plus d'1h15 d'une route sinueuse. En revanche, nous sommes à 50 minutes environ de Vero. Avec le maire de Rezza, nous souhaitons rencontrer la Rectrice pour modifier cette carte scolaire qui nous handicape. Les parents partent plutôt que d'infliger un tel trajet à leurs enfants collégiens. Nous voulons obtenir notre rattachement à Vero et, autant que possible, l'ouverture d'une école. La qualité de vie est remarquable ici, mais sans école, quel jeune couple viendra s'installer?*»

Les écoles, puis tout un quotidien qui fait la vie des gens, c'est ce qui préoccupe Stéphane Leca. «*Les derniers commerces, les épiceries, les bars, ont fermé. C'étaient des lieux essentiels, pour le service qu'ils rendaient, mais aussi parce qu'ils permettaient de se retrouver. Nous avons pour projet la création*

*d'une épicerie communale, mais avec le Covid, tout a été retardé. Alors, pour que le week-end au moins les gens remontent ouvrir leurs maisons, se revoient avec tous ceux du village, nous avons instauré les «apéritifs conviviaux» offerts par la mairie, le dernier samedi de chaque mois. Au début, les rendez-vous étaient assez timides, mais rapidement on a vu les gens venir avec des instruments de musique, avec des plats qu'ils avaient préparés pour l'occasion. Ce n'était plus un apéritif mais une soirée festive que nous partageons. Il a fallu les interrompre durant la crise sanitaire, mais puisque maintenant la situation nous l'autorise, nous les avons relancées ce 30 octobre!*» Outre ces moments de retrouvailles, il y a les inquiétudes qu'on pouvait avoir concernant la santé, et qui ont trouvé une issue favorable. «*Nous avons une chance inouïe, le Dr Catherine Martelli vient s'installer chez nous! Elle exerce à Ajaccio. Ses enfants étaient membres de la Bushido Académie d'Ajaccio, c'est comme ça que je l'ai connue. Ils ont grandi et elle a eu envie d'un autre chemin de vie, d'un retour à la nature, envie de donner de son énergie pour les habitants de ces zones devenues des déserts médicaux. C'est naturellement qu'elle s'est tournée vers notre village, et vers ce que nous pouvions mettre en place avec elle. Elle nous apporte une dynamique incroyable: elle a organisé des campagnes de vaccinations anti-Covid, elle est au service des Pastricciolais mais aussi des quelques 250 personnes de la vallée. Pour qu'elle travaille dans un meilleur confort, nous allons rénover un des anciens groupes scolaires. Il y aura son cabinet médical et une salle dédiée aux consultations spécialisées ou au paramédical. Ainsi, en fonction d'un calendrier que nous communiquerons*

« Pour que, le week-end au moins, les gens remontent ouvrir leurs maisons, se revoient avec tous ceux du village, nous avons instauré les « apéritifs conviviaux » offerts par la mairie, le dernier samedi de chaque mois.

« En mars 2023, les antennes [4G] seront installées et opérationnelles, d'autant qu'il semble que la fibre ne devrait arriver qu'un peu plus tard »

« Une commune, c'est de l'humain, ce sont des projets, mais c'est aussi tout ce travail de gestion financière »

Photo Claire Giudici



à la population, tout un service de santé complémentaire de proximité pourra être proposé. Sur un territoire comme le nôtre, c'est un véritable plus ! » Reste la difficulté, particulièrement pour les jeunes, de trouver du travail dans ces espaces ruraux. Ajaccio est à près d'une heure et demie de route. Aucun bassin d'emploi n'est à proximité, ce qui obère les possibilités d'un renouveau : « D'autant que le télétravail, dont on nous parle tant, est difficilement envisageable si la téléphonie n'est pas stable et internet défaillant, poursuit le maire. Nous avons ici de nombreuses zones blanches. Alors, dans le cadre du programme New Deal Mobile mis en place par l'Etat avec les collectivités locales et les opérateurs, nous avons engagé des actions pour fournir une couverture homogène en 4G et avoir un réseau qui passe enfin. Une étude a été menée, les espaces ciblés. En mars 2023, les antennes seront installées et seront opérationnelles, d'autant qu'il semble que la fibre ne devrait arriver qu'un peu plus tard. Actuellement, les personnes qui s'établissent au village sont majoritairement des agriculteurs. Nous avons d'ailleurs loué 600 hectares pour l'installation de quatre éleveurs et 300 hectares supplémentaires sont prévus pour l'installation de trois nouveaux agriculteurs se destinant à l'exploitation de la châtaigneraie et à une nurserie porcine. Concernant le différend relatif à la création d'une piste par un agriculteur de la commune, je me suis déjà longuement exprimé. » La réponse est en ligne sur le Facebook de la commune.

Ce sont maintenant les travaux sur le réseau d'eau qui préoccupent les habitants des différents hameaux. « Nous avons des fuites régulières dans nos canalisations qui sont anciennes, nos cinq réservoirs doivent être rénovés et nos dix captages sé-

curisés. C'est un budget considérable pour une petite commune. Nous investissons, dans une première tranche, 750 000 euros pour la mise en sécurité des captages, la réfection d'un réservoir et la création de deux forages qui vont nous permettre de pallier d'éventuels manques d'eau. Nous avons été aidés à 70 % par l'Agence de l'eau et à 20 % par la Collectivité de Corse, mais les 10 % restants, soit 75 000 euros, sont à notre charge. Fort heureusement, nous sommes parvenus à faire des économies, ne serait-ce que parce que nous gérons notre eau en régie et intervenons nous-mêmes sur les fuites, avec les professionnels adéquats en cas de besoin. C'est ce qui m'a valu, par exemple, un 24 décembre, de quitter ma famille pour aller, avec d'autres membres du conseil municipal et des habitants, réparer un tuyau qui avait lâché. Mais pour boucler ce dossier, c'est 1 million d'euros supplémentaire qu'il nous faut investir pour la suite des travaux, c'est-à-dire la réfection des quatre autres bassins et de toutes les canalisations. Nous avons déjà provisionné les 100 000 euros nécessaires. C'est le fruit de véritables efforts de gestion. » D'autant que d'autres projets sont en cours. Outre le cabinet médical, il y a la réfection des fontaines, de portions de routes, l'amélioration des hameaux, le cimetière communal, etc. « Pour ces réalisations, le taux d'autofinancement indispensable est de 20 %. Si nous ne disposons pas de cette somme, nous ne pouvons pas accepter les subventions qui pourraient nous être allouées. Une commune, c'est de l'humain, ce sont des projets, mais c'est aussi tout ce travail de gestion financière. » Alors, pour apporter quelques recettes, mais créer aussi deux emplois dédiés à son fonctionnement, la mise en place d'une microcentrale électrique est prévue. Une énergie verte pour soutenir le dynamisme local. ■ Claire GIUDICI

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

# 10,1 millions d'euros attribués en Haute-Corse pour 2021



Photo JE

**Lors de sa dernière réunion 2021**, fin octobre, la commission de la dotation d'équipement des territoires ruraux\* (DETR) de la Haute-Corse a distribué les dernières grosses enveloppes de cet exercice. Cinq projets pour lesquels les aides de la DETR sont supérieures à 100 000 euros (avec un avis obligatoire de la commission) ont été validés: la réalisation d'une bibliothèque sur la commune de Furiani, la rénovation de l'école de Santa Maria di Lota, la rénovation de l'éclairage public à Calvi, la rénovation de la salle Cardiccia sur la commune de Prunelli di Fium'orbu et la construction des sièges de la mairie et de la Communauté de communes Fiumorbu-Castellu à Ghisonaccia. Soit près d'1,2 million d'euros. Services de l'Etat et élus qui siègent à cette commission ont profité de cette réunion pour dresser le bilan des fonds engagés. «*Nous avons consommé 10,1 millions d'euros en 2021, soit la totalité des crédits qui avaient été alloués*», s'est félicité François Ravier, préfet de la Haute-Corse. Sur 421 dossiers de demande d'aides déposés auprès des services de l'Etat en 2021, 188 projets ont été retenus, pour tout type de travaux ou d'achat d'équipement. En 2020, près de 220 dossiers de demandes d'aides avaient été déposés par les communes. Pour autant, a précisé François Ravier, les crédits dédiés à la DETR n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions même s'ils ont certes connu une hausse, passant de 9,8 millions d'euros en 2020 à 10,1 millions en 2021. Aussi la commission de la DETR de la Haute-Corse a décidé pour 2022 de rendre admissibles les dossiers des communes dont les projets sont déjà dans un état d'avancement important, autrement dit, quasiment prêts à démarrer une fois les financements obtenus. «*En 2021, nous avons distribué 4 millions d'euros pour des projets qui ont débuté en 2019*» note François Ravier qui souhaite remédier à cette situation mais aussi éviter les surcoûts possibles dus à des projets encore mal définis. Le second axe de changement prévu pour 2022 concerne la nature des projets qui seront retenus. Si l'enveloppe budgétaire n'est pas encore établie, mais devrait très probablement avoisiner 10 millions d'euros, la destination des subventions privilégiera les projets à forte valeur environnementale et notamment le coût carbone des investissements engagés, par exemple la rénovation énergétique des bâtiments ou l'utilisation de matériaux produits localement. Orientation qui «*satisfait*» Jacky Bartoli, maire d'Isulacciu di Fiumorbu et président de la commission élus, qui a souhaité cela dit le financement d'actions en faveur du tourisme thermal. Les services de l'Etat entendent également, pour 2022, plafonner le montant de l'aide à 600 000 euros pour inciter les communes à chercher d'autres sources de financement complémentaire, notamment dans le cadre du plan France Relance. ■ JE

\*DETR: subvention d'Etat qui vise à soutenir le financement et l'investissement des projets portés par les communes de moins de 20 000 habitants

### Les chiffres de la semaine

## 1 208 000

transactions de logements anciens en cumul sur les 12 derniers mois en France à fin août 2021, soit une hausse de 23 % sur un an, selon Notaires de France. Au 2<sup>e</sup> trimestre 2021, les prix de l'ancien, quasi stables en Île-de-France, étaient en hausse en Corse: + 6,3 % en Haute-Corse pour le prix au m<sup>2</sup> d'un appartement, à 2 630 €/m<sup>2</sup>; + 18,9 % sur le prix de vente médian d'une maison en Corse-du-Sud, à 426 800 €, prix médian le plus élevé de France

### Les chiffres de la semaine

## 16 %

d'augmentation sur un an, en septembre 2021, pour le prix moyen à la pompe du SP95, et une hausse quasi similaire (+15,6 %) sur le gazole, indique CorsiStat. Dans ces conditions, un automobiliste ayant fait un plein d'essence SP95 de 50 litres aura payé en moyenne 11,73 € de plus qu'en septembre 2020 tandis qu'un automobiliste effectuant un plein de gazole de 50 litres aura payé en moyenne 10,63 € de plus qu'en septembre 2020

### Les chiffres de la semaine

## 750

m<sup>2</sup> de capteurs solaires thermiques supplémentaires, représentant approximativement 455 Mwh: c'est l'objectif visé via l'appel à projets Solaire thermique collectif-2021, lancé par l'AUE, l'ATC, l'Ademe et EDF. Il cible les entreprises du secteur touristique, les structures du secteur de la santé, les bailleurs du logement social et le secteur public. Les candidatures sont à déposer auprès de l'AUE d'ici le 17 décembre 2021





## CONSTITUTION SOCIETE

N° 01

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 20 Octobre 2021, à Furiani (20600), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination de la société :

**NATURO LIFESTYLE2B**

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Objet :

La société a pour objet : Délivrer des prestations en naturopathie et toute activité de formation qui s'y rapporte, massages bien-être et onctions aromatiques, relaxation et sophrologie, organisation d'événements et de prestations de type formation, séminaires, conférences, stages, séjours, principalement autour du bien-être, de la forme et de la santé, ainsi que le négoce de produits afférents à cette activité et aux activités connexes et complémentaires. Toutes prestations de services de communication et relations publiques liées à la naturopathie. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : Lieu-dit Ermiccia, 20253 Patrimonio

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 500 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Président : Madame Marilyn MARTI-NUZZI LEJEUNE, demeurant Lieu-dit Ermiccia, 20253 Patrimonio  
Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention, Le président.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CORTE en date du 15 octobre 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :  
DÉNOMINATION :

**MATTEI GESTION ET SYNDIC,**

SIÈGE SOCIAL : 7, Cours Paoli, Corte (Corse)

OBJET : Transaction sur immeubles et fonds de commerce, gestion immobilière, syndicat de copropriété

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

CAPITAL : 1000 euros

PRÉSIDENT : Madame GRAZIELLA MATTEI, demeurant Maison 42ter, Corscia (Haute-Corse)

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

N° 03



Notaire

Etude de Maîtres

**Antoine GRIMALDI,  
Jean-Yves GRIMALDI,**

**Notaires Associés,**

à Bastia (Haute-Corse)

2, rue Chanoine Colombani

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Yves GRIMALDI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 20 octobre 2021, enregistré à BASTIA, le 26 octobre 2021, Référence : 2021N00581 a été constituée une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement.

La société est dénommée : **DDL4.**

Le siège social est fixé à : Borgo (20290), 1265, avenue de Borgo.

La société est constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée. Le capital social est fixé à la somme de : DIX MILLE EUROS (10.000,00 EUR).

Les apports sont partie en nature et partie en numéraire.

Le gérant est Monsieur Pierre NATALI, demeurant à Borgo (20290), Route Nationale 193.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 26/10/2021, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **VPC INGENIERIE**

Forme : SAS

Siège : Route Impériale, Lieu-dit Campo Quadrato, 20620 Biguglia

Objet : L'ordonnancement, Pilotage, coordination, mission complète, délégation de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre, consultant dans le BTP, économiste du bâtiment, les travaux maritimes, l'énergie photovoltaïque, les énergies renouvelables, la maçonnerie générale, le génie civil, les services de conseil en sécurité, les autres services de conseil technique ;

Durée : 99 ans

Capital : 1.000 €

Président : Monsieur Jean-Christophe CARDI, demeurant 5B, Ghjassu Raza Cardo, 20200 Bastia

Directeur général : Monsieur Antoine PETRIGNANI, demeurant route Impériale, 20620 Biguglia

Admission aux AG et droit de vote : Tout associé peut participer aux AG sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission - Cession : Agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote  
Immatriculation : RCS Bastia.

Pour avis,

N° 05

### NEBBIU TP

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Vezzi

20246 Santo Pietro Di Tenda

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SANTO PIETRO DI TENDA du 26 octobre 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : **NEBBIU TP**

Siège : Vezzi, 20246 Santo Pietro Di Tenda

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5000 euros

Objet : Les activités de :

- Travaux de VRD,

- Terrassements,

- Démaquisage.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur François-Frédéric NAVARRA, demeurant Hameau I Vezzi, 20246 Santo Pietro Di Tenda

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP à BONIFACIO du 28/10/2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle dénommée **LMM**, au capital de 4000 €, siège : Route des Moulins, 20169 BONIFACIO, pour une durée de 99 ans avec pour activité la prise de participations, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer. La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Lucile MARTINEZ demeurant Résidence le Magenta, 20169 Bonifacio.

La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date du 29/10/2021, il a été constitué une Société (SAS) présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SAS A RUBELLA**

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital : 100 €

Siège social : Penta-Di-Casinca - Village - 20213 Penta-Di-Casinca

Objet : Activité de restauration rapide, vente sur place et à emporter de tous produits alimentaires et de boissons

Durée : 99 ans

Président : Mme MEGIS Odile, demeurant à Penta-Di-Casinca - Village - 20213 Penta-Di-Casinca

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 28 octobre 2021, à AJACCIO.

Dénomination : **J ET A.**

Forme : Société par Actions Simplifiée.  
Siège social : 18, Avenue Beverini Vico, 20000 Ajaccio.

Objet : Restauration Rapide sur place, à emporter et en livraison, vente de plats cuisinés, vente de boissons non alcoolisées. Restauration traditionnelle sur place, à emporter et en livraison.  
Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément :

Soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés :

Président : Monsieur Jaouad AIT EL YAZID Résidence Méditerranée, BT B5, Avenue Noel Franchini, 20090 Ajaccio.  
La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

N° 09

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PORTO-VECCHIO (20137) du 15.10.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **ALPHA JULIETTE**

Siège : Zone Industrielle de Murtone, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 100 euros

Objet : Marchand de biens, location de tous biens immobiliers nus ou meublés.

Transmission des actions :

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur José TAFANI, demeurant à (20137) Porto-Vecchio, Cinquino, Route de Muratello  
La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 10

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique du 28/10/2021 reçu par Me Jérôme MARCOU, officiant à MONTBRISON (42600), 4, PLACE DU DOCTEUR JEAN VIAL, il a été constitué une SAS dénommée :

**A MADRINA**

Nom commercial : A MADRINA

Siège social : I Pastini, 20141 Marignana  
Capital : 5.000 €

Objet : La création et la vente en gros et au détail, via un site internet ou des canaux directs, de maroquinerie, bijoux fantaisie, accessoires de mode, et objet de décoration.

Président : Mme ANTONINI ÉPOUSE BRESCI Annonciade, I Pastini, 20141 Marignana

Directeur Général : M. BRESCI Nicolas, I Pastini, 20141 Marignana

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 2 octobre 2021, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société Civile Immobilière  
**Dénomination sociale** : **3JA**

**Durée** : 99 ans  
**Siège social** : Chemin A Teghja, Route d'Arca, 20137 Porto-Vecchio  
**Capital social** : 1000 €  
**Objet** : L'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la mise en valeur par tous moyens y compris la construction, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis.  
**Gérant** : Madame Julia, Betty BERTIN épouse ALBERTINI, gérante, née le 31/10/1977 à BEZIERS (34500), de nationalité française, demeurant et domicilié à PORTO-VECCHIO 20137, Chemin A Teghja, route d'Arca.  
**Immatriculation** : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

**MODIFICATIONS STATUTAIRES**

N° 12

**CITAGHJA**

Société Civile Immobilière  
 Au capital de 1.000,00 euros  
**Siège social** : Lieu-dit Santa Maria  
 20217 Saint-Florent  
 888 940 053 RCS Bastia

Suivant délibération en date du 14.10.2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

\* **Capital** :

Ancienne mention : 1000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune.

Nouvelle mention : 1000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune.

\* **Objet** :

Ancienne mention :

L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

Nouvelle mention :

Exploitation d'un hôtel et résidences de tourisme sans restauration et sans vente de boissons alcoolisées.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;  
 - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;  
 - La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations fi-

nancières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;  
 - Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

\* **Dirigeants** :

Ancienne mention : Gérant  
 Monsieur Walid BELAROUCHI, Lieu-dit Citaja, Rue Sainte-Catherine, 20217 ST-FLORENT

Nouvelles mentions :

**Président** : Monsieur Walid BELAROUCHI, demeurant à Lieu-dit Citaja, Rue Sainte-Catherine, 20217 ST-FLORENT.  
**Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions** : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la Gérance.

N° 13

**L'île de Beauté**

SARL au capital de 7622,45 €  
**Siège social** : Capo di Lecci  
 20137 Lecci  
 RCS Ajaccio B 382 867 059

**MODIFICATION D'OBJET SOCIAL**

**Extension objet social** : Par décision de l'AGE du 25/10/2021, il a été décidé d'étendre l'objet social : Transformation, valorisation et commercialisation, vente au détail ou en gros, de tout produit d'entretien du corps, à savoir savonnerie, cosmétique, article de parfumerie, articles cadeau, et souvenirs, décoration, linge de maison, épices et condiments ainsi que tout emballage conditionnement et verrerie.  
 Modification au RCS d'Ajaccio.

La gérante : Nathalie Giovannangeli.

N° 14

**SARL FAVONE PLONGEE**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 500 euros  
**Siège social** : Office du Tourisme de la Côte des Nacres  
 RN 198, Solenzara, 20145 Solenzara  
 503 531 469 RCS Ajaccio

**AVIS DE PUBLICITE**

Par décision du 21/10/2021, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle à compter du 21/10/2021.

Cette transformation entraîne la modification des mentions ci-après qui sont frappées de caducité :

\* **Forme** :

Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée  
 Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

**Administration** :\* **Ancienne mention** :

Monsieur Jean-Claude MALERBA, demeurant route de l'aéroport à LUCIANA (20290),

\* **Nouvelle mention** :**PRESIDENT** :

Monsieur Jean-Claude MALERBA, demeurant route de l'aéroport à LUCIANA (20290),  
 RCS : Ajaccio.

Pour avis,

**U GRANITU**

Société à Responsabilité Limitée  
**Transformée**  
 En Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 180.000 euros  
**Siège social** : Bocca di l'Oru  
 20137 Porto-Vecchio  
 822 129 342 RCS Ajaccio

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Suivant décisions du 15/10/2021, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 180.000 euros.  
**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Sous réserve** des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre.  
**Agrément** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Olivier, François, Joseph TAGLIOFERRI.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

**PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ** : SAS U CANTONU, au capital de 329.000 euros, dont le siège social est à Bocca di l'Oru, U Cantonu, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n°812 102 549, Représentée par son Président, M.Olivier, François, Joseph TAGLIOFERRI.

Pour avis, la Gérance.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE****SUR PLACE****OU PAR TELEPHONE**

N° 16

**AVIS**

Aux termes d'une AGE en date du 01/10/2021, il a été décidé de transformer la société MICAELLI FROID ET CLIM, SARL au capital de 1.000 €, Valle di La Piata - 20167 TAVACO, RCS AJACCIO 751 317 512, en Société par Actions Simplifiée, à compter du 01/10/2021 sans création de personne morale nouvelle. Sa durée, son capital, son siège social et son exercice social demeurent inchangés. La dénomination de la société est remplacée par MFC - MAINTENANCE FRIGORIFIQUE CORSE.

L'objet social de la société a été remplacé par : L'installation de machines et d'équipements mécaniques incluant l'installation et le montage de pompes, compresseurs et systèmes hydrauliques ainsi que l'installation et le montage de tout matériel aéronautique et frigorifique industriel ainsi que toutes activités accessoires et connexes. M. Damien MICAELLI, demeurant à Valle Di La Piata - 20167 TAVACO, ancien gérant, a été nommé Président de la société. Formalités au RCS d'Ajaccio.

**FORMES ET MATIERES**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 7623 euros  
**Siège social** : Marine de Meria  
 20287 Meria  
 442 696 654 RCS Bastia

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'une délibération en date du 30/09/21, l'Associé unique, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination sociale, l'objet social de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 7623 euros.  
**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
**TRANSMISSION DES ACTIONS** : La cession d'actions à des tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. M. Jaki BONNET, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :  
**PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ** : Monsieur Jaki BONNET demeurant 120, rue Lauriston, 75116 PARIS 16ième arrondissement. Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 18

**GUERRINI ET FILS**

Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 10.000 euros  
 Cambia Village - 20244 Cambia  
 834 948 085 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 octobre 2021 :

Monsieur Jean-Antoine Guerrini, demeurant Villa Guerrini - Lieu-dit Ortone - 20218 Morosaglia, a été nommé en qualité de Directeur Général à compter du 25 octobre 2021.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 19

**ALU GOUTTIERES 2B**

Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 10.000 euros  
**Siège social** : Lieu-dit Strada-Vecchia  
 20290 Borgo-517683686 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 22.10.2021 :

M. Damien Hubert Louis CHANUT demeurant Lieu-dit Pradale, Graticcia, 20235 Bisinchi a été nommé en qualité de Président en remplacement de M. Gilbert, Robert EHRET, démissionnaire. M. Gilbert EHRET demeurant 3, allée des Chènes Lièges, Lotissement Santa Devota, 20290 Borgo a été nommé directeur général.

Pour avis, Le Président.

**U CANTONU**

Société à Responsabilité Limitée  
**Transformée**  
En Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 329.000 euros  
Siège social : Bocca di l'Oru  
U Cantonu, 20137 Porto-Vecchio  
812 102 549 RCS Ajaccio

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Suivant décisions du 15/10/2021, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 329.000 euros.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément :** Les cessions d'actions au profit de tiers à l'exception du conjoint, des ascendants ou descendants de l'associé sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Jean, Marie, Désiré TAGLIOFERRI.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :** M. Olivier, François, Joseph TAGLIOFERRI, demeurant à Bocca di l'Oru, 20137 PORTO-VECCHIO.

Pour avis, la Gérance.

**CREATEURS D'ENTREPRISE**

POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS

**ABONNEZ-VOUS**

N° 21

**SMR**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social : Villa Michèle  
Parc Berthault, 20000 Ajaccio  
891 698 417 RCS Ajaccio

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 7 juin 2021, il a été décidé de la nomination (I) de Monsieur Albert FERRETTI, domicilié 5, rue Paul Colonna d'Istria - Immeuble Arc-en-Ciel - 20090 Ajaccio, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, et (II) de la société DSP FINANCES, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé Boulevard Louis Campi - Résidence Opéra - Immeuble Traviata - 20090 Ajaccio, immatriculée sous le numéro 521 870 998 RCS AJACCIO, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Mention sera faite au RCS Ajaccio.

**U FALCU**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 €  
Siège social : C/. Mme ORSOLINI Céline  
Résidence Bertrand - Bâtiment L  
20250 Corte-881 162 796 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 novembre 2021, il résulte que : Madame GIROUX épouse ORSOLINI Céline Myriam Maguy, demeurant Résidence Bertrand - Bâtiment L - 20250 CORTE a été nommée ce jour en qualité de Directrice Générale de la société en remplacement de Monsieur ERAMILI Morad Ibrahim, démissionnaire.

Pour avis, La Présidente.

**MODIFICATION CAPITAL SOCIAL**

N° 23

**SO LA CO**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 14.153,00 euros  
Siège social : Z.A. Petre Turchine  
RN 193, Valrose, 20290 Borgo  
813 538 279 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 19.05.2021 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 7.412,96 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

**ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**

\* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à quatorze mille cent cinquante-trois euros [14.153 euros].

\* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à vingt et un mille cinq cent soixante-six euros [21.566,00 euros].

Pour avis, La Gérance.

N° 24

**ICARE TECHNOLOGIES**

SAS au capital de 9330 €  
4, rue du Mont Thabor  
Immeuble Castellani  
Quartier St-Joseph, 20090 Ajaccio  
819 695 396 RCS Ajaccio

En date du 03/09/2021, le Président a décidé d'augmenter le capital de 130€ pour le porter à 9460€.

N° 25

**PROLOC**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000 euros  
**Porté à 50.000 euros**  
Siège social : ZI de Tavariva  
20110 Propriano  
808 818 686 RCS Ajaccio

Par décision du 15 octobre 2021, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 48.000 euros par incorporation de réserves, pour le porter à 50.000 euros, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

\* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à deux mille euros [2000 euros].

\* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cinquante mille euros [50.000 euros].

Pour avis, Le Président.

**SELURL Marie-Anne PIERI**

Notaire de la République

Officier Public

Résidence TADDEI Bastien - BP 37  
20270 Aléria

**AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL**

Suivant acte reçu par Me Marie-Anne PIERI, le 27 octobre 2021, a été effectuée une augmentation de capital social.

**PAR :** Mr Jean Mathieu CANARELLI, dt à Figari [20114], Lieu-dit Tarabucceta et Mr Daniel Toussaint CANARELLI, dt à Figari [20114], Lieu-dit Tarabucceta.  
**AU PROFIT DE :** La société dénommée «DMJ», société civile immobilière, dont le siège social est à FIGARI [20114] Lieu-dit Tarabucceta, immatriculée au RCS D'AJACCIO sous le n°833 513 583.

Mr Jean Mathieu CANARELLI et Mr Daniel Toussaint CANARELLI, sus-nommés, ont apporté le bien ci-après désigné :

**COMMUNE DE FIGARI**  
**[Corse-du-Sud] [20114]**

Une parcelle de terre cadastrée section B n°20 ldit VALLE DI FONTANELLA d'une contenance totale de 02 ha 13 a 25 ca.

Cet apport est effectué à titre pur et simple pour une valeur de UN MILLION DEUX CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS [1.280.000,00 EUR].

**CAPITAL SOCIAL :**

\* **NOUVELLE MENTION :**

Le capital social est d'un montant de Deux Millions Vingt-Deux Mille Euros [2.022.000,00 eur], divisé en vingt mille deux cent vingt [20220] titres sociaux de Cent Euros [100,00 Eur] chacun, numérotés de 1 à 20220, attribués aux associés en proportion de leurs apports.

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Me Marie Anne PIERI.

N° 27

**TAGLISO 3 G**

Suivant acte reçu par Me Laurence CARLIER, Notaire à CHALONS EN CHAMPAGNE, le 30 septembre 2021, il a été procédé à une augmentation de capital de la Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination "TAGLISO 3 G", immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le n° 853 067 932, Siège social : TAGLIO ISOLACCIO [20230], Isolaccio Village, Objet social : L'acquisition, la propriété, mise en valeur, transformation, construction, administration, location de biens et droits immobiliers.

Et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet.

Pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social initial de mille Euros [1.000,00 €].

Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Augmentation de capital réalisée par voie d'apport en nature afin de le porter à la somme de cent quatre-vingt-dix-neuf mille Euros [199.000,00 €].

**Apport en nature :** nue-propriété d'un immeuble sis à CHALONS EN CHAMPAGNE [51000], 6 rue Titon, Evaluation de cent quatre-vingt-dix-huit mille Euros [198.000,00 €].

**COSTA SERENA MULTISERVICES**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 10.000 euros  
**Porté à 100.000,00 euros**  
Siège social : Mr Bertran Jean Patrick  
20240 Chisa-507832293 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 30 juin 2021 a décidé d'augmenter le capital social de 90.000,00 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatives.

\* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à Dix mille euros [10.000 euros].

\* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Cent mille euros [100.000,00 euros].

Pour avis, La Gérance.

**DISSOLUTION LIQUIDATION**

N° 29

**RÉSIDENCE MAREVA**

SARL en liquidation

Au capital de 7622,45 €

Siège : Route de La Marana

20290 Borgo

**Siège de liquidation :** Siège social  
343928446 RCS Bastia

L'AGE réunie le 27/10/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme COLOMBANI Marie-Louise, demeurant Rce Le Laetitia - Bât 4 - 20200 Bastia, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

N° 30

**CAUME**

SAS Au capital de 1.000 euros  
Siège : Lieu-dit Pelave - 20167 Afa  
853 971 661 RCS Ajaccio

L'AG réunie le 31/08/2021 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Eric ROCHER RUIZ, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 31

**GIRANDULONE**

Société Civile Immobilière  
En liquidation  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Lieu-Dit U Boscu  
Chez Monsieur Jonathan Donsimoni  
20239 Rutali  
834612160 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Suivant décision collective des associés en date du 08 décembre 2017, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :  
- approuvé les comptes de liquidation ;  
- donné quitus au Liquidateur DONSIMONI JONATHAN, demeurant 20239 RUTALI et déchargé ce dernier de son mandat ;  
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 32

**GIARETTA DISTRIBUTION**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 200 euros  
Siège social : Route de Sorbo  
20213 Sorbo-Ocagnano  
827 518 374 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Suivant décision collective des associés en date du 13/09/2021, il résulte que :  
Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;  
- donné quitus au Liquidateur GIARETTA Christian, route de Sorbo, 20213 Sorbo-Ocagnano et déchargé ce dernier de son mandat ;  
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 33

**SARL B. J PROMOTIONS**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 500 Euros  
RCS Ajaccio : B 822 022 224  
Siège social : Résidence A Funtana  
Lieu-dit Rotajolo - 20166 Albitreccia

**AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'assemblée générale extraordinaire des associés par un acte en date du 28 octobre 2021 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné quitus de sa gestion et déchargé de son mandat de liquidateur Mr JUILLET Bernard, Paul, Yves, demeurant Résidence A FUNTANA, Lieu-dit Rotajolo, 20166 PORTICCIO, et constate la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 34

**MURI E CASTELLI**

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 10.000 euros  
Siège : Villa n°85, les Couchants  
Résidence les Couchants, Porticcio  
20166 Grosseto-Prugna  
**Siège de liquidation :**  
Résidence Alba Serena, Porticcio  
20166 Grosseto-Prugna  
811 442 755 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25/10/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mr Régis CASTILLO-MARTIN, demeurant Résidence Alba Serena - Porticcio - 20166 GROSSETO-PRUGNA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Résidence Alba Serena - Porticcio - 20166 GROSSETO-PRUGNA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 35

**SCI DE LA THEBAIDE**

Société Civile Immobilière  
En Liquidation  
Au capital de 138.000 Euros  
Siège social : Route de Paomia  
Villa «La Thébaïde», 20130 Cargèse  
**Siège de Liquidation :**  
Rue du Pic du Gar - 31440 Eup  
RCS : Ajaccio 447 532 607

**AVIS DE DISSOLUTION**

Aux termes d'une décision collective en date du 25 OCTOBRE 2021, la collectivité des associés de la société a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateur Monsieur Michel SABATIER, demeurant Rue du Pic du Gar - 31440 EUP et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à EUP [31440] Rue du Pic du Gar, lieu du siège de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

 **04 95 32 04 40**

N° 36

**CABINET BIASOTTO**

SASU au capital de 1000 €  
Siège social : 17, Ld Porraja  
20200 San Martino Di Lota

**Siège de liquidation :** Au siège social  
814 706 255 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 28/10/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Jean-Jacques, Bernard BIASOTTO, demeurant 17, LD Porraja - 20200 San Martino di Lota, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

N° 37

**MURI E CASTELLI**

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 10.000 euros  
Siège : Villa n°85, les Couchants  
Résidence les Couchants, Porticcio  
20166 Grosseto-Prugna  
**Siège de liquidation :**  
Résidence Alba Serena, Porticcio  
20166 Grosseto-Prugna  
811 442 755 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 25/10/2021 sise Résidence Alba Serena - Porticcio - 20166 GROSSETO-PRUGNA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Régis CASTILLO-MARTIN, demeurant Résidence Alba Serena - Porticcio - 20166 GROSSETO-PRUGNA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 38

**GIARETTA DISTRIBUTION**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 200 euros  
Siège social : Route de Sorbo  
20213 Sorbo-Ocagnano  
827 518 374 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes des décisions de l'assemblée générale du 30 octobre 2020 : Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/10/2020 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale nomme en qualité de Liquidateur de la Société : Monsieur Christian GIARETTA, demeurant Route de Sorbo, 20213 Sorbo-Oca-

gnano, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à route de Sorbo, 20213 Sorbo-Ocagnano, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 39

**GIRANDULONE**

Société Civile Immobilière  
En liquidation  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Lieu-Dit U Boscu  
Chez Monsieur Jonathan Donsimoni  
20239 Rutali  
834 612 160 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Suivant décision collective des associés en date du 08 décembre 2017 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 08/12/2017 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, DONSIMONI JONATHAN, demeurant LIEU-DIT U BOSCU, 20239 RUTALI, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé LIEU-DIT U BOSCU, CHEZ MONSIEUR JONATHAN DONSIMONI, 20239 RUTALI, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 40

**CAUME**

SAS au capital de 1.000 euros  
Siège : Lieu-dit Pelave - 20167 Afa  
853 971 661 RCS Ajaccio

L'AGE réunie le 31/08/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Eric ROCHER RUIZ, demeurant Lieu-dit Pelave - 20167 AFA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Pelave - 20167 AFA.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A , 20B

**FOURNITURES**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Grosseto-Prugna

Correspondant : BOZZI Valérie,  
Mairie de Porticcio  
20166 Porticcio  
Tél. : 0495252926

Courriel : secretariatgeneral@mairie-gpp.corsica

Adresse internet : <http://grosseto-prugna.e-marchespublics.com>

Adresse internet du profil d'acheteur :

<http://grosseto-prugna.e-marchespublics.com>

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques, administration générale.

Objet du marché :

Location, fourniture, pose, dépose, stockage, entretien, renouvellement et changement annuel du matériel d'illuminations de fin d'année.

Type de marché de fournitures : Location

CPV - Objet principal : 31522000.

Objets supplémentaires : 45316100.

Objets supplémentaires : 45316000.

Lieu d'exécution : Entre le rond point de l'école et celui de Carrefour Market - Le rond point de Terra Bella - Le centre administratif de Porticcio, 20166 PORTICCIO.

Code NUTS : |FRM01|.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

La présente consultation concerne les prestations de location, fourniture, pose, dépose, stockage, entretien, renouvellement et changement annuel du matériel d'illuminations de fin d'année sur la Commune de Grosseto-Prugna [20166]

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Les quantités sont précisées sur le D.P.G.F. et sur le C.C.P..

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Non.

Prestations divisées en lots : Non.

Durée du marché ou délai d'exécution : 36 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) :

01 Décembre 2021

Cautionnement et garanties exigés : Les modalités de cautionnement et garanties exigés sont précisées dans les documents de la consultation.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Les modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent sont précisées dans les documents de la consultation.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : La forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché (le cas échéant) est précisée dans les documents de la consultation.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : Les critères de sélection des candidatures sont relatifs aux capacités des candidats et à leur aptitude. ce sont les critères suivants :

- aptitude à exercer l'activité professionnelle ;
- capacité économique et financière ;
- capacité techniques et professionnelles.

Situation juridique - références requises : Les références requises sont précisées sur les documents de la consultation.

Capacité économique et financière - références requises :

Les références requises sont précisées sur les documents de la consultation.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

Les références requises sont précisées sur les documents de la consultation.

Marché réservé : Non.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire [si ces documents ne sont pas déjà demandés dans le cadre du formulaire DC2, ci-après].

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 [si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après.]

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles [renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public].

- Formulaire ATTR11, Acte d'engagement, [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-attribution-marches-2016>]

- Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance. [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>]

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre [formulaire NOT1] :

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par

les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus [formulaire NOT12].

Les justificatifs demandés sont stipulés dans les documents de la Consultation. La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Critère valeur technique : 60% ;

- Critère prix des prestations : le prix total porté à la DPGF : 40%.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 26 Novembre 2021 à 11:30.

Délai minimum de validité des offres : 90 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

Date limite d'obtention : 23 Novembre 2021 à 11:30.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les candidatures et offres des candidats ainsi que tous les documents annexes doivent être obligatoirement rédigés en langue française.

Les documents officiels peuvent être rédigés en langue étrangère, mais ils sont alors obligatoirement accompagnés d'une traduction en langue française effectuée par un traducteur assermenté.

Conformément aux articles R.2132-7 et suivants du Code de la commande publique, les candidatures et les offres sont obligatoirement transmises par voie dématérialisées et toutes les communications et tous les échanges d'informations sont effectués par des moyens de communication électronique.

La transmission des documents par voie électronique devra se faire à l'adresse suivante :

<https://grosseto-prugna.e-marchespublics.com/>  
ou <https://www.e-marchespublics.com/>.

Les plis électroniques devront contenir des fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Les frais d'accès au réseau à la charge de chaque candidat.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention "copie de sauvegarde", ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu.

Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28 Octobre 2021.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia

Tél. : 0495328866 - Télécopieur : 0495323855

courriel : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr).

N° 42

**COMMUNE DE PENTA DI CASINCA****AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****CONSULTATION SUIVANT PROCEDURE ADAPTEE**

## 1. Collectivité passant le marché :

Commune de Penta di Casinca

Hôtel de Ville de Folelli - Route de la Mer

20213 PENTA DI CASINCA

Téléphone 04 95 36 96 27/Fax : 04 95 36 87 60

E-mail : [mairie@pentadicasinca.fr](mailto:mairie@pentadicasinca.fr)

## 2. Objet du marché :

Renouvellement des contrats d'assurance de la commune.

## 3. Procédure de passation des Marchés :

Procédure adaptée en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique

## 4. Forme du marché : Marché à lots

- Lot 1 : Assurance du patrimoine des responsabilités et de la protection juridique

- Lot 2 : Assurance des risques automobiles

- Lot 3 : Assurance des prestations statutaires

## 5. Date limite de réception des offres : Le jeudi 02 Décembre 2021

## 6. Délai de validité des offres : 90 jours.

7. Modalités d'obtention du dossier : Les dossiers de consultation pourront être téléchargés sur le profil acheteur de la collectivité : [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com)

## 8. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- auprès de Monsieur le Maire de Penta di Casinca à l'adresse indiquée au 1 ci-dessus,

## 9. Date d'envoi du présent avis : Le 02 Novembre 2021

## 10. Introduction des recours : Tribunal Administratif de BASTIA

Villa Montepiano - 20407 BASTIA cedex 1.

Le Maire, Yannick CASTELLI.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

ZA - RT 50 - BP 300  
20250 CORTE

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://achatpublicscorse.com>

L'avis concerne un marché après déclaration d'infructuosité

Objet du marché :

- PROGRAMME DFCI - CREATION D'UN BAC TAMPON AEROTRANSPORTABLE

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de travaux : Exécution

Lieu principal d'exécution :

Commune de CORTE

Code NUTS : FR832

CPV global à la consultation

CPV principal : 45112500-0

CPV additionnel 1 : 2500000-1

CPV additionnel 2 : 27500000-0

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

La durée du marché est fixée selon les modalités prévues dans le cahier des charges.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Il n'est pas prévu d'avance.

Interdiction de soumissionner.

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.

L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 [formulaires à jour sur le site

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

ou du DUME [document unique de marché européen,

voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>].

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Capacité technique et professionnelle : Voir article 6.1 du RC.

Mention des références travaux sur une période de 5 ans.

Indication des techniciens ou organismes techniques, en particulier des responsables du contrôle de la qualité, auxquels peut faire appel l'opérateur économique  
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années.

une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché.

Procédure : MAPA ouvert après déclaration d'infructuosité.

Critères d'attribution :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Prix des prestations pondéré à 60 %.

2. Critère Valeur technique pondéré à 40 %.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2021-06

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/11/2021

Date limite de réception des offres : 07/12/2021 à 12 heures 00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;  
en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de BASTIA

Introduction des recours : A compter de la réception de la notification du rejet de la candidature et/ou de l'offre

Conditions de remise des candidatures :

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://achatpublicscorse.com>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat.

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

La production d'un document d'habilitation, signé de façon électronique par chaque membre du groupement, sera exigé du seul attributaire.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations :

Les candidats sont tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.



## COMMENT PUBLIER VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES EN 2021

ICN Informateur Corse Nouvelle a été renouvelé en qualité de publicateur légal en 2021 pour la Corse-du-Sud et la Haute-Corse.

Par arrêté conjoint de la Ministre de la Culture et du Ministre de l'économie, des finances et de la relance en date du 7 décembre 2020, il a été décidé que s'agissant des constitutions de sociétés classées en 8 catégories, la facturation serait effectuée au forfait.

Pour toute les autres catégories d'annonces judiciaires et légales, la facturation serait effectuée au mm/colonne dans les mêmes conditions tarifaires que pour l'année 2020 soit 1,78 € HT le mm/colonne pour les départements listés dans les annexes I à VI.

Pour toutes informations concernant les barèmes forfaitaires pour les constitutions de sociétés ou toutes questions pratiques, appeler Albert TAPIERO au 04 95 32 89 92 ou 06 20 53 54 73 ou Bernadette BENAZZI au 04 95 32 04 40.

Contrairement à certains sites internet qui tentent de recoler sur l'affirmation «nos tarifs les moins chers», nous vous précisons que les tarifs sont fixés par les services de l'Etat et sont identiques et sans réduction de tarif possible pour tous les journaux habilités.

N° 44



## AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse  
22, Cours Grandval - BP 215  
20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621.

Courriel : [commande.publique@isula.corsica](mailto:commande.publique@isula.corsica)

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Fournitures agricoles pour la Direction de la forêt et de la prévention des incendies de la Collectivité de Corse

Numéro de référence : 2021-9DGA-0361

Date limite de remise des offres : 19 novembre 2021 à 15h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/10/2021.

**AVIS DE SAISINE  
DE LEGATAIRE UNIVERSEL  
DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil  
Article 1378-1  
Code de procédure Civile  
Loi n°2016-1547  
du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 04/11/2010, Madame Marie ROSSI, en son vivant re-traitée, veuve de Monsieur Antoine COLOMBANI, demeurant à AJACCIO [20090] Villa 92, Domaine de Suartello, route de Mezzavia.

Née à TUNIS [TUNISIE], le 4 janvier 1929. Décédée à AJACCIO [20000] [FRANCE] le 7 avril 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée "Alain SPADONI & Associés, Notaires", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 29 octobre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée "Alain SPADONI & Associés, Notaires", référence CRPCEN : 20004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

**AMADEI**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 500 euros  
Siège social : Lusticone  
20253 Patrimonio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PATRIMONIO du 29/10/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **AMADEI**

Siège social : Lusticone, 20253 PATRIMONIO

Objet social : Achat transformation et revente de bois

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros

Gérance : Monsieur Christophe AMADEI, demeurant 20217 OLMETTO DI CAPO-CORSO, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,  
La Gérance.

**INSERTION - CESSION  
DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 21 octobre 2021, enregistré à BASTIA, le 25 octobre 2021, 2021N00586, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée VALORA, Société par actions simplifiée au capital de 2000 €, dont le siège est à BASTIA [20200], 1439 villa n°3, App 3, Entrée Bat A1, Route Supérieure de Cardo, identifiée au SIREN sous le numéro 825129687 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

A : La Société dénommée NERA, Société à responsabilité limitée au capital de 500 €, dont le siège est à VILLE-DI-PIETRABUGNO [20200], Route du Cap, Terra Corsa, identifiée au SIREN sous le numéro 903096154 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Désignation du fonds : Un fonds de commerce de prestations esthétiques sis à VILLE DI PIETRABUGNO [20200] Immeuble Terra Corsa, Bâtiment 3, Route du Cap, lui appartenant, connu sous le nom commercial INSTITUT VIRGINIA, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 825129687.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE-CINQ MILLE EUROS [35.000,00 EUR], s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENTS EUROS [24.300,00 EUR],

- au matériel pour DIX MILLE SEPT CENTS EUROS [10.700,00 EUR].

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

**STP**

SCI au capital de 1000 euros  
Siège social : Santa Giulia  
Park Ld Armentajo, 20137 Porto-Vecchio  
798571279 RCS Ajaccio

L'AGE du 15/10/2021, a décidé de nommer M. Pitzalis Joël route de Palavesa, 20137 Porto-Vecchio gérant en remplacement de M. Taquet Frédéric à compter du 15/10/2021. Dépôt : RCS Ajaccio.

**SAS CO**

Marine de San Damiano  
8, Impasse des Tamaris, 20220 Algajola  
Au capital de 91.000 euros  
RCS de Bastia N° 808 467 674

Aux termes d'une décision en date du 26/10/2021, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société sus-désignée, en application de l'article L.225-248 du code de commerce [sur renvoi opéré par l'article L.227-1 du même code].

Formalités au RCS de Bastia.

Pour avis, La présidente.

**ZIRCONIA**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : 4, Place Fontaine Neuve  
20200 Bastia

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 26/07/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **ZIRCONIA**

Siège social : 4, Place Fontaine neuve, 20200 Bastia

Objet social : L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
Gérance : Monsieur Sylvain Herbin, demeurant Résidence Impératrice, étage 3, 1, Montée de l'Impératrice, 20200 Bastia

Est nommé premier gérant de la société pour une durée illimitée.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
La Gérance.

**AYADI ISSAM**

SARL au capital de 2000 euros  
Siège social : Caldaniccia, Pernicaggio  
20167 Sarrola-Carcopino  
815 213 913 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du Caldaniccia, Pernicaggio, 20167 SARROLA-CARCOPINO à Olivaggio, 20117 ECCICA-SUARELLO à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,  
La Gérance.

**AVIS DE CONSTITUTION  
RECTIFICATIF**

Erratum : l'avis de constitution de la SCI AME publié dans le présent journal le vendredi 29 octobre 2021 ICN N°6897 contient une erreur purement matérielle qu'il convient de rectifier comme suit :

OBJET social il faut lire « : La Société a pour objet l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers, notamment les immeubles sis à PORTO VECCHIO - Hameau de l'OSPEDALE cadastré section AB 79 et AB 80 ; Et plus généralement de tous autres immeubles bâtis ou à bâtir partout où bon lui semblera sur décision collective des associés. »

Le reste de l'avis demeurant inchangé  
Pour avis,  
La gérance.

**Dénomination : NCBE**

Forme : SAS  
Capital social : 500 euros  
Siège social :  
12, Rue du Quatre Septembre  
34300 Agde  
898214275 RCS de Beziers

**TRANSFERT SIÈGE SOCIAL**

Aux termes de l'AGE en date du 22 octobre 2021, les associés ont décidé, à compter du 22 octobre 2021, de transférer le siège social à LA RESIDENCE DU CAP, BAT E, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO. Président : Monsieur KEVIN VERSINI, demeurant BAT F, RUE DES COQUELICOTS, 13340 ROGNAC. Radiation du RCS de Beziers et immatriculation au RCS Bastia.

**LOCATION GÉRANCE**

Suivant acte sous-seing privé du 8 septembre 2021, Madame Stéphanie FRANCESCHI, commerçante, immatriculée sous le numéro 444 962 401 sis 14 rue César Campinchi, 20200 BASTIA a donné en location gérance à Monsieur Sébastien KARDOUS, né le 28/02/1987, demeurant Résidence ROGLIANO, Chemin de Monte PIANO, 20200 BASTIA. Un fonds de commerce de petite restauration exploitée au 14 rue César Campinchi - 20200 Bastia, à compter du 8/09/2021 pour une durée de 2 ans renouvelable par tacite reconduction.

Le locataire gérant,

**POPLIGHT DESIGN**

SARL Unipersonnelle  
Au capital de 2000 €  
Siège social : 22, Rue Edouard Vaillant  
94140 Alfortville  
815 226 741 RCS de Creteil

L'associé unique en date du 21/10/2021, a décidé de transférer le siège social au Pozzaccio, 20138 Coti-Chiavari, à compter du 21/10/2021.  
Gérance : PHILIPPE LAURAS, Pozzaccio, 20138 Coti-Chiavari.  
Radiation au RCS de CRETEIL et immatriculation au RCS d'AJACCIO.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte authentique, reçu par Maître Adrien RABU, Notaire à PARIS [75017], 22 rue Bayen, en date du 27/10/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **CAMINU**

Forme : Société Civile Immobilière

Objet social : Acquisition, vente, administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, en ce compris la mise à disposition gratuite des biens dont elle est propriétaire au profit de tout ou partie de ses associés.

Siège social : 40, Occigliioni, 20220 Santa Reparata Di Balagna.

Capital : 460.000 €.

Gérance : TEULIE Pierre-Alexandre et CERUTTI Marie-Catherine demeurant ensemble 40, Occigliioni, 20220 Santa Reparata Di Balagna

Cession de parts : Agrément préalable  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

# Annonces légales

**TRANSMETTEZ  
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



vosre contact : **Albert TAPIERO**

☎ **04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23**

**al-informateurcorse@orange.fr**



## MUSIQUE

**Piazza grande**

Née à Rome, Germana Mastropasqua est chanteuse (jazz, chant classique), musicienne et comédienne. Elle a également pris part aux recherches sur la vocalité populaire et sur la musique de tradition orale italienne de la chanteuse et ethnomusicologue Giovanna Marini et a été soliste dans plusieurs de ses créations musicales. En 2015, elle s'est établie en France, à Arles. Xavier Rebut est chanteur, compositeur, directeur d'ensembles et pédagogue et a également travaillé en collaboration avec Giovanna Marini. Lui et Germana Mastropasqua ont créé et interprété en duo divers spectacles et tours de chant thématiques. En 2019, rejoints par des instrumentistes (violon, contrebasse, guitares), ils ont fondé l'ensemble La Buonasera, dont le répertoire mêle chants de tradition orale provenant de collectages originaux, chansons des répertoires napolitains, romains et d'auteurs, villanelle (compositions polyphoniques populaires), sérénades mais aussi compositions originales de Xavier Rebut. L'ensemble (Germana Mastropasqua & Xavier Rebut au chant, Anne Sophie Chamayou au violon, René Villermy à la guitare et Maïeul Clairefond à la contrebasse) est accueilli en résidence au centre culturel Anima, pour sa nouvelle création, *Piazza aperta*, qui s'accompagnera d'un projet d'album : un enregistrement sur mesure du parcours de La Buonasera, avec la collaboration de Davide Ambrogio poly-instrumentiste calabrais, en tant qu'artiste invité.

Le 6 novembre, 20h30. Salle Cardiccia de Migliacciaru (Prunelli-di-Fium'Orbu). ☎ 04 95 56 26 67 & [www.centreculturelanima.fr](http://www.centreculturelanima.fr)

**Soirée lyrique**

Le goût du «bel canto» s'est fait jour au XVII<sup>e</sup> siècle en Italie et vit, au départ, les castrats être acclamés, telles nos rock stars actuelles, dans les grandes cours européennes avant d'être largement popularisé dans les théâtres, particulièrement auprès du grand public italien mais également en Corse, où le public passait pour être particulièrement exigeant. Au fil du temps, avec notamment la disparition des castrats au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le bel canto a évolué pour offrir de nouveaux rôles à des interprètes féminines et favoriser non plus seulement la technique -voire la prouesse-vocale mais une expression plus réaliste des émotions. L'Ensemble instrumental de Corse, dirigé par Yann Mollenat, propose une soirée consacré à l'art lyrique italien du XIX<sup>e</sup> siècle (Rossini, Verdi, Donizetti, Bellini), avec la mezzo-soprano Eléonore Pancrazi, révélation des Victoires de la musique classique édition 2019 dans la catégorie «Artiste lyrique» et le baryton Olivier Cesarini.

Le 12 novembre 2021, 20h30. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & [espace-diamant.ajaccio.fr](http://espace-diamant.ajaccio.fr)



## MUSIQUE/DANSE

**Rencontres musicales de Méditerranée**

En novembre 1998 naissaient les Rencontres musicales de Méditerranée, portées par quelques passionnés de musiques, désireux de développer un événement qui allierait «jeunesse et découverte de l'art, musiques et fraternité, rencontres et Méditerranée». Depuis, cette manifestation n'a cessé de s'affirmer comme un carrefour des cultures musicales, savantes ou populaires, de la Méditerranée. Ouverture au centre culturel Alb'oru de Bastia, le 8 à 19 heures, avec un récital de la soprano Julia Knecht et du pianiste Oliver Cangelosi. Le 9, à 19 heures, trois rendez-vous proposés : à l'église Notre-Dame-des-Victoires de Bastia, avec un concert de l'ensemble à cordes du Conservatoire Niccolò Paganini de Gênes et d'une formation d'instruments à vent du Conservatoire Giuseppe Verdi de Milan ; à l'Espace Saint-Jacques de Bonifacio où se produit l'Orchestre de guitares de Barcelone ; à l'église d'Oletta, qui accueille l'Ensemble des jeunes cordes de France. Le 10, à 19 heures, le centre culturel Charles-Rocchi de Biguglia reçoit l'ensemble à cordes du Conservatoire Niccolò Paganini et les musiciens et danseurs de l'Académie Parthénon dont le répertoire explore les traditions de toutes les régions de Grèce, tandis qu'à la médiathèque de Folelli se produit la formation d'instruments à vent du Conservatoire Giuseppe Verdi de Milan et l'Orchestre de guitares de Barcelone. Le 11, trois rendez-vous : à 11 heures, sur la place de la mairie d'Erbalonga, concert de l'ensemble de musique classique orientale Attarab ; à 18h30, dans la salle des fêtes de Sisco, concert de l'ensemble de musique traditionnelle algérienne Entik Muzic, avec le trio Armand Paoli en première partie ; à 20h30, au théâtre municipal de Bastia, spectacle de la compagnie de danses orientales de Lamia Saffiedine puis concert de l'Orchestre de guitares de Barcelone. Le 12, à 19 heures, l'ensemble Attarab se produit en l'église de l'Immaculée Conception de L'Île-Rousse. Gala de clôture le 13, à 20h30 au théâtre municipal de Bastia : en première partie, toutes les formations invitées interprètent des œuvres de leur choix, caractéristiques de leur pays et conjuguent leurs talents avec ceux d'artistes ou groupes corses (Isulatine, Eppò...) ; en deuxième partie, l'ensemble des musiciens, placés sous la direction d'Alessandro Bombonati, interprètent en formation symphonique *Erba Murella*, création composée spécialement conçue pour cette édition 2021 (musique de Charles Pachs, paroles d'Ange Salducci, arrangements d'Alberto Inrieri). Entrée gratuite pour tous les concerts et spectacles.

Du 8 au 13 novembre 2021. Bastia, Biguglia, Bonifacio, Erbalonga, Folelli, L'Île-Rousse, Oletta, Sisco. ☎ [jmmcorsica.com](http://jmmcorsica.com)



IMAGES VIOLENTES

# COMMENT LES MONTRER AUX ENFANTS ET ADOLESCENTS?



Photo Christophe Giudicelli

**En octobre 2021, le Centre méditerranéen de la photographie organisait un colloque intitulé *La photographie, un document pour l'histoire: former, informer, déformer*. Enseignante en histoire-géographie et coordinatrice au Centre d'éducation aux médias et à l'information dans l'Académie d'Orléans-Tours, Karen Prévost-Sorbe s'interroge sur la manière de montrer les images violentes aux plus jeunes.**

*Une interview de Christophe GIUDICELLI.*

## **Qu'est-ce qu'une image violente?**

C'est très difficile à définir, parce que tout dépend de la manière dont on réceptionne cette image et nous sommes tous différents. Il y a des images que vous allez juger violentes et que moi je ne jugerais pas violentes. Je pense que le mieux pour définir une image violente est de se référer à la loi de 2007 qui dit qu'une image violente, c'est une image qui porte atteinte à la dignité d'une personne et je pense que c'est cette définition-là qu'il faut porter auprès de nos élèves.

**En classe, notamment pendant les cours d'histoire, les élèves peuvent être amenés à voir des images des camps de concentration, de guerre ou d'attentats. Quand on parle d'images violentes, on identifie facilement ces dernières ou la définition est plus large?**

Il y a des images qui ne portent pas directement une violence, comme par exemple un accident de la route. Il y a des images aussi qui portent une violence psychologique qu'on arrive à deviner et à percevoir. La violence est souvent de la violence psychologique, en fait.

**Concrètement, qu'est-ce qui pose problème aujourd'hui avec les images violentes dans l'Education nationale?**

Ce qui pose un problème, c'est que ces images, celles des attentats par exemple, sont directement liées à des événements forts dans notre pays. Ce sont des images qui saisissent toute

la population, au-delà de l'Education nationale. Et ces images, elles nous choquent tellement qu'elles nous tétanisent et parfois nous avons du mal à les traiter en classe, nous ne sommes pas forcément à l'aise et on se demande comment on peut en parler. Comment ne pas commettre de maladresse face aux élèves? Comment ne pas leur faire plus de mal que ça n'a été fait? Je pense que le principal problème, c'est de causer des chocs aux élèves et on s'interdit parfois de parler de ces images-là.

**Durant votre intervention face aux enseignants, vous avez beaucoup insisté sur les images de l'attentat de Charlie Hebdo. Vous avez également évoqué la presse. Les images des médias sont vues par les élèves. Si les journalistes doivent aussi s'interroger sur les images qu'ils diffusent, est-ce qu'un enseignant est dans la même situation?**

Non, le journaliste et l'enseignant n'exercent pas le même métier. Le journaliste a un devoir d'informer le public. L'enseignant, lui, n'a pas ce devoir d'informer les élèves. Il doit transmettre des savoirs aux élèves mais surtout, il doit les préparer à leur futur rôle de citoyen et un citoyen c'est une personne qui sait prendre du recul, qui doit être éclairé et responsable. Donc vous, journalistes, vous devez transmettre l'information. Le professeur doit prendre le temps. Il doit inscrire des élèves sur un temps long. Donc il y a du temps à prendre avec les élèves pour travailler sur ces images-là et il faut y aller doucement.

«Aujourd'hui, le jeune réceptionne cette image seul face à son écran de smartphone et on n'est plus face à la grande messe familiale du 20 heures, où en famille, on pouvait regarder ces images qui pouvaient poser des problèmes. Il y avait des adultes, justement, pour cadrer. Ce qui a changé, c'est ça : le volume d'images et les conditions de réception de ces images.»

#### **Un travail sur la recontextualisation de ces images?**

Il faut le faire aussi avec l'âge, avec le degré de maturité des élèves, les prérequis des élèves et ce qu'ils peuvent faire autour de ces images.

**Peut-on obliger les élèves à regarder ces images? Vous avez évoqué le cas d'une élève qui a demandé à quitter la classe à l'occasion d'une projection du film d'Alain Resnais, *Nuit et brouillard*.**

Je crois qu'on peut entendre et comprendre qu'un élève ou une élève ne souhaite pas voir une image, qu'il ou elle juge violente. Il faut lui laisser la possibilité de ne pas voir cette image. Cependant, ce qu'il faut impérativement, c'est que ça ne s'arrête pas là. Il faut, à un moment donné, provoquer la discussion avec l'élève. Interroger : pourquoi cette image? Entendre ce qu'elle ou ce qu'il a à nous dire. Nous ne pouvons pas laisser l'élève sortir de la classe et s'arrêter là.

**Aujourd'hui, les images violentes sont partout et pas seulement dans les cours d'écoles. Que faut-il faire?**

On ne peut pas fermer les yeux, elles existent. Certains de nos élèves les voient. Ce qu'il faut, c'est que ces images violentes deviennent des matériaux pédagogiques qu'on amène en classe. Dépassez les émotions qu'elles ont pu provoquer et mettez du sens et du contexte sur ces images. Pour que nos élèves ne soient plus seulement des récepteurs d'images, mais vraiment des personnes qui portent un regard critique sur les images qu'ils peuvent voir et justement qu'ils puissent dire «cette image, je ne veux pas la voir pour telle ou telle raison» et qu'ils aient la capacité d'argumenter.

**Alors, justement, comment accompagner les élèves?**

Avec méthodologie. Quelles sont les différentes étapes par lesquelles on doit passer pour la décrire, l'interpréter... C'est à ce moment-là qu'on met de la distance et qu'on émet un regard critique sur l'image et que l'on comprend cette image.

**Est-ce que pour vous il s'agit d'un phénomène récent? Et quelles sont les problématiques que cela peut engendrer chez un jeune de visualiser des images violentes en permanence?**

Les images violentes ne sont pas un phénomène récent. Quand on remonte très loin dans notre enfance, nous avons tous été confrontés à des images violentes dans notre histoire. J'ai 45 ans aujourd'hui, je me souviens parfaitement de la petite Omayra noyée en 1985 en Colombie\*. J'ai vu cette image à la télévision et j'ai été profondément marquée par cet événement. Je pense que la question des images violentes et du rapport des jeunes aux images violentes a toujours existé; ce qui a considérablement changé aujourd'hui, c'est que le volume d'images violentes vues est plus important qu'avant, notamment en raison des réseaux sociaux et d'Internet. Et ce qui a changé aussi, ce sont les conditions de réception de ces images. Aujourd'hui, le jeune réceptionne cette image seul face à son écran de smartphone et on n'est plus face à la grande messe familiale du 20 heures, où en famille, on pouvait regarder ces images qui pouvaient poser des problèmes. Il y avait des adultes, justement, pour cadrer. Ce qui a changé, c'est ça : le volume d'images et les conditions de réception de ces images.

**Vous avez également parlé de l'éducation aux médias. Aujourd'hui, on parle beaucoup de complotisme, notamment lié à la diffusion d'images ou de vidéos sorties de leur contexte. Est-ce un dossier qui doit être pris à bras-le-corps par les enseignants?**

Oui, il y a urgence à travailler sur cette thématique là. Même si c'est un phénomène ancien, il a explosé avec aussi Internet et les réseaux sociaux. Pourquoi y a-t-il une urgence? Parce que derrière, il y a vraiment des enjeux pour notre démocratie, parce qu'on sait que les récits conspirationnistes sont utilisés comme des armes idéologiques pour embrigader les populations. Elles peuvent déstabiliser un régime politique et notre démocratie. ■

\* Omayra Sanchez est une des victimes de la catastrophe d'Almero, consécutive au réveil d'un volcan après 140 ans de sommeil, dans la nuit du 13 novembre 1996. La fonte, sous l'effet de la chaleur, de la neige et des glaces recouvrant son sommet provoque des coulées de boue qui feront plus de 20 000 morts. Malgré 60 heures d'efforts, les sauveteurs ne pourront pas arracher Omayra, 13 ans, à la gangue de boue et de débris dont elle est prisonnière. La tentative de sauvetage, et l'agonie puis la mort d'Omayra, le 16 novembre, sont photographiées et filmées par différents envoyés spéciaux. La diffusion de ces images provoquera la même réaction mitigée que la photo de l'enfant brûlée par le napalm lors de la guerre du Vietnam : sensationnalisme complaisant ou témoignage implacable? Aujourd'hui encore, le débat subsiste.

PHISHING

# DES HAMEÇONS DE PLUS EN PLUS POINTUS

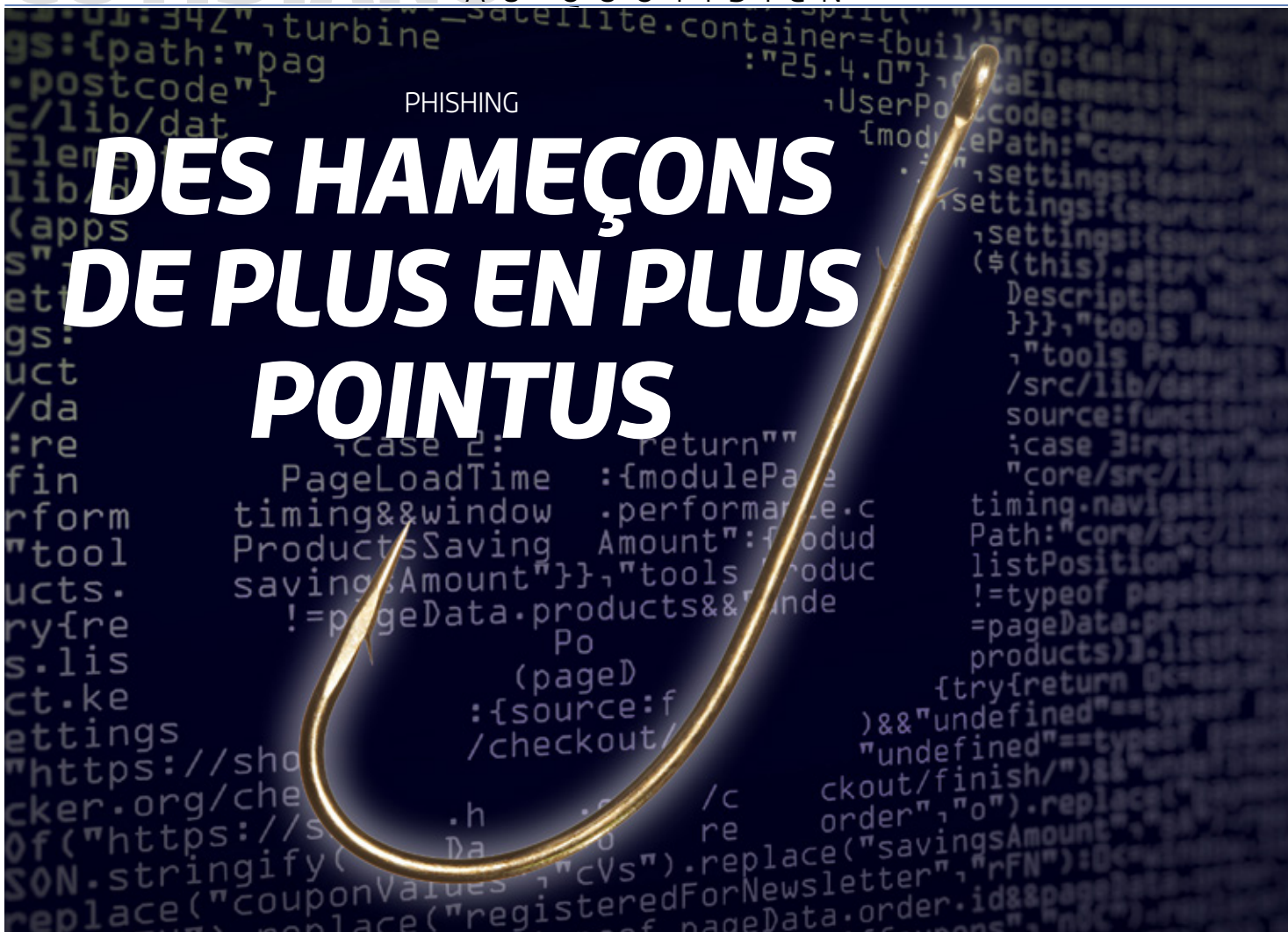


Photo Pixabay et Dr

**Le temps n'est plus où les tentatives de phishing se bornaient à envoyer des e-mails assez maladroits nous promettant de gagner une somme mirifique, pour peu qu'on clique sur un lien et communique gentiment des données personnelles sensibles.**

**Les techniques d'hameçonnage des pirates ont grandement évolué, à la faveur notamment de l'usage des mobiles, comme en témoigne une étude récente.**

Le phishing [ou hameçonnage] est une technique utilisée sur Internet par des fraudeurs afin d'obtenir des informations personnelles et ainsi usurper une identité. Elle consiste généralement à attirer la victime vers une copie d'un site qu'elle considère comme celui d'un tiers de confiance -banque, administration, etc.- afin de lui soutirer des renseignements tels que ses mots de passe, son numéro de carte de crédit, son numéro ou une copie de sa carte d'identité. Mauvaise nouvelle, selon une étude réalisée par Jamf, société américaine spécialisée dans le développement et l'édition de logiciels, cette tactique est en expansion. En effet, en 2021, «le phishing a infiltré toutes les formes de communication, des e-mails aux SMS, aux médias sociaux et même à la publicité». Les attaques de phishing ont évolué, et ne se limitent plus aujourd'hui à des courriels mal formulés, assez facilement repérables -et parfois même assez risibles- invitant les cibles à venir récupérer au plus vite un hypothétique gain de loterie. «Non seulement elles sont plus personnalisées et plus convaincantes, mais elles atteignent les utilisateurs dans un plus grand nombre d'endroits qu'auparavant et vont de plus en plus au-delà des consommateurs pour cibler les informations d'identification et les données des entreprises», explique l'étude de Jamf. Et elles parviennent à tromper un nombre croissant d'utilisa-

teurs. Une situation qui résulte en grande partie de l'usage croissant du mobile: «La majeure partie du trafic web provient des mobiles. Il n'est donc pas surprenant que les pirates l'utilisent à leur avantage en concevant des attaques spécifiques aux plateformes mobiles. Les appareils mobiles ont des écrans plus petits et comportent un certain nombre de raccourcis visuels, ce qui signifie qu'il est beaucoup plus difficile de repérer les URL suspectes ou les expéditeurs malveillants que sur un ordinateur de bureau. Les utilisateurs sont également plus distraits et plus vulnérables sur les appareils mobiles en raison de leur nature portable et de leur caractère intrinsèquement personnel». Le mobile a aussi permis aux pirates de se tourner vers de nouvelles méthodes de distribution telles que les SMS, WhatsApp, Messenger, Instagram et LinkedIn, qui sont autant de services auxquels les utilisateurs font confiance. S'ajoute à cela le fait que certains utilisateurs travaillent sur plusieurs appareils, communiquent et collaborent sur une grande variété d'applications, ont tendance à privilégier la rapidité et donc à se précipiter sur les différentes pages et notifications. Par ailleurs, le choix de nombreux développeurs d'applications de mettre en évidence le bouton «Accepter» ou «OK», peut favoriser le fait que les utilisateurs soient amenés à accepter automatiquement sans examiner plus avant. Autant de facteurs dont les «hameçon-

## MEILLEUR REMÈDE ANTI-PHISHING: LA PRÉVENTION.

Ne cliquez pas sur les liens suspects. Examinez attentivement les caractères de l'URL. Faites attention aux messages prétendant provenir des grandes marques technologiques. Vérifiez si le message est conforme au ton, au vocabulaire de l'entreprise ou l'administration censée être l'émetteur du message. Si un lien vous propose de vous diriger vers le site de votre banque, ouvrez-le dans une fenêtre séparée en tapant le nom manuellement, ou utilisez l'application officielle. Même lorsque vous recevez un message qui semble convaincant, allez directement sur l'application ou le site web de votre service plutôt que de cliquer à partir d'un e-mail ou d'un message. En cas de message censé émaner de votre banquier, plutôt que d'y répondre en cliquant, choisissez une autre méthode de communication, comme un appel téléphonique, pour vérifier qu'il s'agit bien de cette personne. Vérifiez la barre d'adresse pour détecter les URL suspectes ou copiées, par exemple, my.apple.pay.comi. N'entrez pas les informations de votre carte de crédit dans des services inconnus ou non fiables. Et, bien sûr, fuyez les escroqueries évidentes telles que les messages qui prétendent que vous avez gagné un prix.

## VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME DE PHISHING, QUE FAIRE?

Changez tous vos mots de passe pour les comptes qui ont été compromis ainsi que pour les comptes qui utilisent des mots de passe identiques ou similaires à ceux qui ont été capturés par le pirate. Si vous avez saisi les informations de votre carte de crédit sur la page de phishing, annulez votre carte. Mettez votre ordinateur hors ligne ou supprimez votre compte de messagerie pour éviter de diffuser les liens de phishing dans vos listes de contacts. Contactez l'entreprise ou la personne qui a été imitée dans l'attaque. ■



neurs» ont rapidement appris à tirer avantage.

De plus, les attaquants continuent de produire des sites de phishing de plus en plus convaincants, qui ciblent les utilisateurs de téléphones portables: 1 utilisateur de téléphone portable sur 10 est victime d'une attaque de phishing. Ce qui signifie qu'il n'a pas seulement reçu un message destiné à l'attirer vers un site frauduleux mais qu'il a cliqué pour y accéder. Lors des 12 derniers mois qui ont pris en compte pour la réalisation de l'étude, conduite durant le troisième trimestre de 2021, il a été constaté une augmentation de 160 % des utilisateurs mobiles victimes de phishing. Ce qui ne reflète pas le volume des attaques en ligne. Cette augmentation du nombre de personnes qui «mordent à l'hameçon» tient probablement à l'évolution des techniques des attaquants qui utilisent désormais des applications de confiance pour diffuser leurs messages, enregistrent des domaines attrayants et imitent des marques connues pour toucher davantage d'utilisateurs avec moins d'investissement.

Les gens étant plus susceptibles d'être victimes d'une attaque de phishing lorsque l'appât est un site qui a leur confiance, afin d'augmenter le taux de réussite d'une attaque, les acteurs malveillants doivent donc être sélectifs lorsqu'ils

décident quelles sont les entreprises à imiter. Les trois principales marques imitées dans les attaques de phishing et dont le nom (usurpé) a incité les utilisateurs à agir sur le lien de phishing en 2021 sont Apple, PayPal et Amazon, qui représentent respectivement 43 %, 27 % et 9 % de ces attaques. Mais dans le Top 10 des marques les plus utilisées dans les campagnes de phishing en 2021 figurent aussi Facebook [5<sup>e</sup>], Google [6<sup>e</sup>], Twitter [7<sup>e</sup>], Netflix [8<sup>e</sup>] et Microsoft [9<sup>e</sup>].

Et, malheureusement, il ne faut plus guère se fier aveuglément à la présence de la petite icône du cadenas dans la barre d'adresse qui était «autrefois un moyen facile de repérer un mauvais domaine». Désormais, elle peut au contraire être utilisée pour tromper davantage les utilisateurs car il existe à présent une multitude de services gratuits en ligne que les attaquants peuvent utiliser pour obtenir rapidement et facilement une certification SSL\* pour des sites de phishing malveillants. Ce qui s'avère redoutablement efficace puisque «les utilisateurs pensent que le symbole du cadenas précédant une URL est un indicateur fiable de la sécurité d'un site web. Une fois l'obstacle du coût supprimé, il n'y a aucune raison pour qu'un attaquant ne crypte pas ses mauvais sites». Ce qui est une raison supplémentaire pour redoubler de vigilance. ■ AN

\*SSL: Secure Socket Layer, ou certificat numérique, utilisé pour établir une connexion cryptée entre le navigateur ou l'ordinateur d'un utilisateur et un serveur ou un site Internet. La connexion SSL empêche les données sensibles échangées lors de chaque visite, appelée session, comme les informations de carte de crédit, d'être interceptées par des parties non autorisées.

# CARNETS DE BORD

CRÉMATION,

PÉNURIE ET

REPRISE ÉCONOMIQUE

par Béatrice HOUCHARD

**P**romenade d'automne au cimetière. Pour le chrysanthème, fleur symbole du plaisir et du bonheur au Japon, la mode est au jaune. Chez nous, elle évoque l'alignement des tombes. Les années passent, les générations se suivent et la tradition continue d'être respectée. Confondant la Toussaint et le jour des morts, avec un zeste d'Halloween en prime (mais qu'importe), on rend hommage à ses morts autour du 1<sup>er</sup> novembre.

Pourtant, l'inhumation des morts dans un caveau ou, comme on dit, «pleine terre», est en perte de vitesse au profit de la crémation. C'est même vertigineux : en 1980, la crémation concernait seulement 1 % des décès. En 1993, c'était 10 %. En 2016, le pourcentage est monté à 36 %. En 1980, on ne comptait que neuf crématoriums en France. Il y en a désormais cent quatre-vingt-dix, nichés près des cimetières ou perdus au fin fond d'une zone industrielle ou artisanale.

Auteur de *La France sous nos yeux* (voir ICN 6797), Jérôme Fourquet analyse ces nouveaux choix dans une interview à L'Express : «*En trente-cinq ans, une pratique marginale est devenue un phénomène de masse. En 1980, elle ne touchait qu'un public très ciblé, du type athées et libres-penseurs militants. Même si on était déjà détaché de la religion, l'enterrement, qu'il soit religieux ou non, restait la norme. Jusque dans la mort, la société était alors encore très homogène. Aujourd'hui, quand on interroge les Français, près de six sur dix disent qu'ils voudraient être incinérés, ce qui signifie que l'incinération pourrait rapidement devenir majoritaire dans ce pays [...] On retrouve la volonté de ne pas peser sur les générations futures. Mais cela illustre aussi le fait qu'une grande partie de la population n'a plus de véritable ancrage territorial.*»

On peut imaginer, conclut-il, que «*la crémation va encore "gagner des parts de marché" dans les vingt ou trente prochaines années, quand les générations qui auront grandi dans une France sécularisée, où l'empreinte catholique s'est considérablement estompée, décéderont.*»

L'Eglise, depuis 1963 et Vatican 2, n'interdit plus la crémation, mais continue de la déconseiller, car les cendres seraient une barrière à la résurrection des corps. Mais la perte d'influence du christianisme n'est pas la seule raison de cet essor de la crémation, que des écolos voudraient d'ailleurs, aux dernières



nouvelles, remplacer par l'«*humusation*» pour économiser du carburant et restreindre l'empreinte carbone...

Pour beaucoup de vivants, même chez les catholiques, c'est plus simple de se faire incinérer, plus écologique, moins cher pour les descendants, plus hygiénique que le pourrissement des corps. L'avenir serait au cercueil en carton recyclé et à l'urne biodégradable posée au pied d'un arbre. Difficile de porter un jugement sur des choix aussi intimes. Mais on peut quand même dire que le rendez-vous du cimetière, de son atmosphère silencieuse et recueillie, à la Toussaint, le jour des morts ou à n'importe quel autre moment de l'année, offre de la beauté et, paradoxalement, de la sérénité.

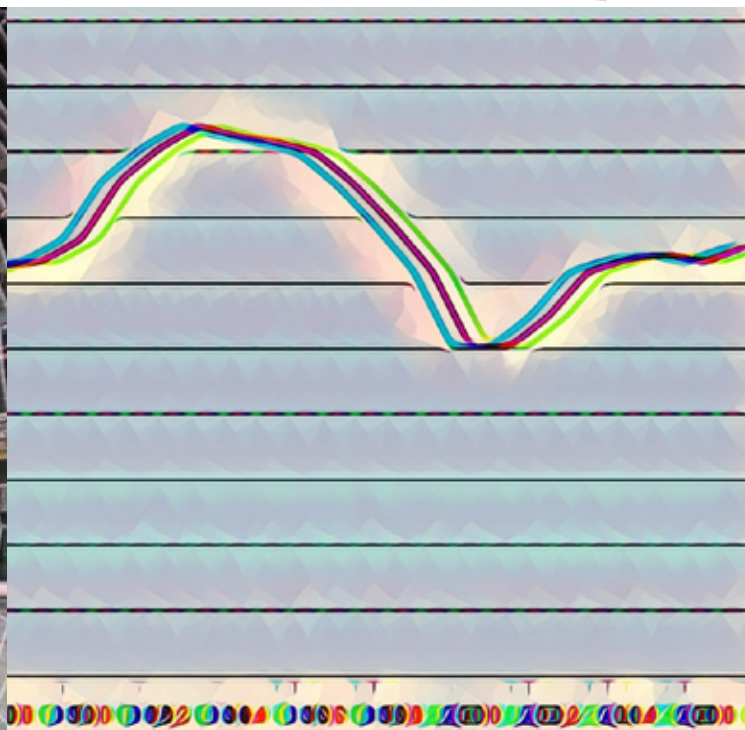
## UNE CROISSANCE RECORD

L'économie repart. Pourtant, nous ne sommes pas au bout de nos mauvaises surprises. C'est le paradoxe de la situation : après le marasme dû au Covid et à ses trois confinements successifs, personne n'aurait imaginé que la reprise économique serait aussi forte et aussi rapide. Ni que le chômage retrouverait, avec «*seulement*» 7,6 % de la population active, son niveau de 2008. Mais, au même moment, hausse des prix et pénurie menacent.

Le taux de croissance de 3 % au troisième trimestre 2021 est qualifié de «*chiffre au-delà de nos espérances*» par le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire. Si l'on excepte le rebond de l'été 2020, après le premier confinement qui fut le plus dur et le mieux respecté, ce taux constitue le meilleur résultat depuis... le troisième trimestre 1968, faisant suite au coup de frein porté par les événements de mai.

Une fois n'est pas coutume, la France est mieux placée que l'Allemagne et, en Europe, seule l'Autriche fait mieux (+ 3,3%). Bref, la consommation repart [+5% en un trimestre], les entrepreneurs investissent et d'anciens salariés créent des entreprises. À l'occasion des vacances de Toussaint, les réservations dans les hôtels, restaurants ou locations ont explosé, garantissant une bonne part du rebond. Le même phénomène avait d'ailleurs été enregistré en 1968, où les vacances d'été des Français avaient souvent été reportées à septembre.

En 2021, seul le secteur du spectacle a encore du mal à redé-



D'après photo DR

marrer, non à cause du passe sanitaire mais, peut-être, d'un changement d'habitudes. Il faudra un peu plus que quelques semaines pour savoir si cette tendance est durable ou pas et si les abonnés de Netflix finissent par retrouver le chemin des cinémas.

L'industrie repart également de plus belle. C'est une usine textile qui renaît dans l'Ariège ou une chaîne de panneaux isolants dans l'Aude; ce sont des investisseurs étrangers de plus en plus séduits par la France [tant pis pour les déclinistes de tout poil!]; ce sont des collectivités locales, communes et régions, qui font le maximum pour accueillir des structures nouvelles et pas seulement des plateformes Amazon.

La panique du premier confinement (pas de masques, pas assez de respirateurs et menaces sur les livraisons de paracétamol et autres médicaments fabriqués en Chine...) a fait prendre conscience d'une vieille réalité française: on a laissé filer l'industrie, accompagnant parfois cette facilité d'un discours qui se voulait optimiste sur la fin du secteur secondaire. Vive le secteur tertiaire, vive les services! scandaient des «spécialistes».

En campagne, les futurs présidents parlaient de l'industrie: on se souvient de Nicolas Sarkozy défendant «la France des usines» chez Alstom, de François Hollande debout sur le toit d'une camionnette dans les locaux d'Arcelor Mittal en Moselle. La dégringolade industrielle a continué jusqu'en 2017, preuve qu'avant Emmanuel Macron, les deux présidents avaient quand même travaillé le sujet: selon l'Insee, la création nette d'emplois industriels a été de 26 300 entre 2017 et 2019. Une renaissance, donc.

### PUISSANCE ET INDÉPENDANCE

Cité par *Le Monde*, François Bost, professeur de géographie économique et industrielle à l'Université de Reims, dresse le constat: «La France est le pays en Europe qui avait le plus pris au pied de la lettre le concept de société postindustrielle. Aujourd'hui, on ne tient plus ce discours-là, on sait qu'on a besoin de toutes les activités: l'industrie a une dimension profondément géopolitique, c'est un atout de la puissance».

De la puissance (voir l'exemple de l'Allemagne) mais aussi de l'indépendance! La pandémie de Covid-19 a fait prendre

conscience de la fragilité dans laquelle s'enfoncent les pays qui doivent tout importer. La France serait donc de nouveau sur le droit chemin. Reste un problème: à force de faire passer l'industrie pour un secteur dépassé, on a omis de soigner la formation des jeunes. Résultat: les postes à pourvoir qui ne trouvent pas preneurs, faute de formation au niveau, sont pléthore. Selon la ministre Agnès Pannier-Runacher, il y aurait 70 000 offres d'emploi non pourvues. Un exemple avec la marque de meubles Roset, qui cherche en vain plusieurs dizaines de tapissiers.

Enfin, dernier nuage noir dans l'éclaircie économique: le spectre de la pénurie.

On manque de matières premières et de matériaux en tout genre. Dans la construction, on manque de bois, d'aluminium et d'acier. Dans le textile, de colorants. Dans la manutention, de microprocesseurs. Dans l'automobile, de semi-conducteurs, indispensables pour les régulateurs de vitesse ou les écrans tactiles, par exemple. Chez Renault, les ouvriers recommencent à monter à la main certaines pièces et la marque ne pourra offrir toutes les options habituelles. Les trois-quarts des semi-conducteurs viennent d'Asie.

Après la pandémie, l'économie est repartie très vite un peu partout et la production ne suit pas, d'autant que la Chine n'hésite pas à assécher certains marchés. Il faut ajouter à cela les effets de l'année climatique (printemps et été pluvieux en Europe du nord, grosses chaleurs en Amérique du nord et Europe du sud): le cours des céréales flambe, comme celui des fruits frais, du soja, de l'huile. Celui du blé, multiplié par deux depuis juin, va entraîner la hausse du prix des pâtes alimentaires. Les jouets, l'électroménager et le secteur du meuble sont également touchés.

Qui dit pénurie dit hausse des prix: un artisan confie que sur le prix d'un meuble de cuisine ou de salle de bains, entre un devis établi en juin et la facture à l'automne, la hausse peut être de 4 voire de 8 %. On ne parle même pas de l'essence et du fuel. Le sujet de l'inflation, qui avait déserté les campagnes électorales depuis une vingtaine d'années, pourrait revenir au premier plan lors de la présidentielle de 2022. Et si Emmanuel Macron n'en est pas responsable, il lui faudra aussi assumer cela dans son bilan. ■



La reine des  
Vérandas



[www.akenaverandas.com](http://www.akenaverandas.com)

06 77 31 38 06